



La main de justice

Dans la société féodale, celui qui a le titre de Roi est le suzerain suprême. Mais pour faire reconnaître sa suzeraineté par les grands féodaux, plus puissants que lui, le Roi doit incarner un pouvoir différent de celui que confère la possession des terres. Il va transformer sa suzeraineté en souveraineté grâce à la Justice.

Les rois n'auront de cesse à partir du XII^e siècle de réformer la Justice à leur profit. Ils parviendront à subordonner les trois justices (seigneuriale, ecclésiastique, municipale).

Le Roi devient la source de toute justice, c'est de sa fonction de justicier suprême qu'il tire ses pouvoirs.

La Justice du Roi est symbolisée par un bâton de bois surmonté d'une main d'ivoire avec trois doigts ouverts, le pouce symbolisant le Roi, l'index, la raison et le majeur la charité, c'est une variante du sceptre. Lors du sacre, le Roi reçoit les « Regalia » : la couronne, le sceptre (qu'il tient dans sa main droite), l'anneau, les éperons, l'épée et la main de justice qu'il tient dans sa main gauche. Elles étaient conservées à l'abbaye de Saint Denis.

Il semble que la main de justice soit apparue pour la première fois lors du sacre du jeune Louis IX (Saint Louis) en 1226. Il jure de faire régner la paix, la justice et d'être miséricordieux. Saint Louis tenait particulièrement à ce que la justice soit rendue.

L'imagerie populaire a retenu l'épisode où, en tant que Seigneur féodal, il rendait la justice dans ses fiefs, assis sous un chêne.

Le symbole a été repris par Napoléon qui fit réaliser pour son sacre une main de justice incorporant l'anneau du trésor de Saint Denis. Elle se trouve aujourd'hui au Louvre.